

## Jusqu'au 2 octobre 2017, Tisséo-SMTC lance un appel à candidatures pour la 6<sup>ème</sup> édition des Trophées Ecomobilité Tisséo-SMTC 2017



Pour cette nouvelle édition des Trophées Ecomobilité Tisséo-SMTC, toute entreprise privée ou administration de l'aire métropolitaine toulousaine ayant lancé une démarche de plan de mobilité est invitée à candidater jusqu'au 2 octobre 2017. Les meilleures démarches de mobilité durable mises en place dans ces établissements seront distinguées par un Trophée et recevront de nombreux avantages pour leurs salariés.

Depuis plusieurs années, Tisséo-SMTC accompagne et conseille les entreprises et administrations qui souhaitent mettre en place une démarche éco responsable à travers un plan de mobilité. Le plan de mobilité est un ensemble de mesures visant à : favoriser l'usage des transports en commun et des modes doux tels que la marche à pied, le vélo, le covoiturage, les véhicules propres et opérer un changement sur les habitudes de mobilité au quotidien auprès des salariés.

**Les Trophées Ecomobilité ont pour objet de valoriser les plans de mobilité des établissements de l'aire métropolitaine toulousaine, afin de les encourager à maintenir et améliorer leur démarche.**

A ce jour, **162 plans de mobilité** recensés par Tisséo-SMTC sont en cours ou à l'étude. Lors de l'édition 2016, six lauréats ont été récompensés (Safran, CAF, Hôpitaux de Toulouse, Société de Construction de Lignes Electriques et l'Ecole vétérinaire de Toulouse, Héliopole de Balma).

Pour une entreprise ou une administration, obtenir un Trophée permettra non seulement de bénéficier d'avantages (abonnements préférentiels aux services de covoiturage de Tisséo-SMTC, journées d'atelier vélo, cartes Pastel anonymes chargées de 20 déplacements...) mais surtout d'être valorisée par la qualité de sa démarche et d'accentuer son image éco-responsable.

### Comment participer ?

L'appel à projets est exclusivement réservé aux entreprises, groupements d'entreprises, administrations de l'Etat et les collectivités territoriales basés sur l'aire métropolitaine toulousaine et ayant lancé une démarche de plan de mobilité. Ces entités peuvent candidater en ligne jusqu'au 2 octobre 2017 :

- L'inscription se fait à partir d'un compte personnel sur la plateforme extranet plan de mobilité du SMTC [pde.tisseo.fr](http://pde.tisseo.fr) rubrique Trophées Ecomobilité. La demande est à formuler au préalable auprès de [contact.planmobilite@tisseo.fr](mailto:contact.planmobilite@tisseo.fr).

## Le Jury des Trophées Ecomobilité :

Le jury sera composé de 5 structures disposant chacune d'un représentant désigné :

- Le Président de Tisséo-SMTC
- Un représentant de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (l'ADEME),
- Un représentant de l'Agence Régionale du Développement Durable (l'ARPE),
- Un représentant de la Caisse d'Assurance Retraite et de la santé au travail (CARSAT Midi-Pyrénées),
- Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse (CCIT).

A la suite de l'examen des dossiers de candidature, le jury délibérera et proposera les entreprises lauréates. Une cérémonie officielle de remise des Trophées pour les lauréats de cette nouvelle édition se déroulera le 5 décembre 2017, à l'occasion du 2<sup>ème</sup> Forum « Smart City ».